

FORUM
ARDENNES
MARNE

DOCTEUR JUNIOR

Échanger, rencontrer, concrétiser
son projet de stage

JEUDI 11 JUIN 2026

Campus Sup Ardennes
9b rue Claude Chretien
08000 Charleville-Mézières



Le dispositif "Docteur Junior" sera déployé pour la première fois en médecine générale à la rentrée 2026. Il consistera en deux semestres, répartis entre la faculté (1 jour par semaine) et un stage auprès d'un MSU, complété par une 4e journée de découverte optionnelle.

Ce dispositif nouveau et ancré sur le terrain se construit en même temps qu'il se met en place. Il repose sur le partenariat étroit entre internes, MSU et DMG, avec la participation potentielle des CPTS et des acteurs institutionnels.

L'objectif de ce forum est de susciter des rencontres et des échanges afin de créer ensemble les conditions du succès de cette 4e année inédite.

PROGRAMME

16h30 | Ouverture des portes

17h00 | COMPRENDRE

Présentation et échanges autour du dispositif
Dr Mélanie GERBAUX & Dr Alain DUMONT, DMG

Echanges avec la salle

Présentation de la cartographie des terrains de stage

18h00 | EXPLORER

Découverte des terrains de stages et échanges avec les CPTS, les MSU et les collectivités présentes

Autour des stands des partenaires

RENCONTRER | Tout au long de l'après-midi
Convivialité · Networking

19h30 | FIN

URPSML
Grand Est

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ars
ARDENNES

l'Assurance
Maladie
Age ensemble, protéger chacun

ORDRE
DES MÉDECINS

UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE ARDENNE

UNIVERSITÉ DE REIMS
CHAMPAGNE ARDENNE
1776 LA REAISON

ARDENNE
METROPOLIS

CE FORUM EST
POUR VOUS
• Internes • MSU •
• CPTS • CLS •
• Institutions •

Déroulé de l'après-midi

- ▶ 16h30 | Ouverture des portes
- ▶ 17h00 | COMPRENDRE :
 - ▶ Présentation et échanges autour du dispositif · Dr Mélanie GERBAUX, DMG · Dr Alain DUMONT
 - ▶ Présentation de la cartographie des terrains de stage · Dr Claude BRONNER, URPS ML Grand Est
- ▶ 18h00 | EXPLORER : Découverte des terrains de stages et échanges avec les CPTS, les collectivités locales et les MSU · Autour des stands des partenaires
- ▶ Tout au long de l'après-midi | RENCONTRER : Convivialité · Networking

Comprendre

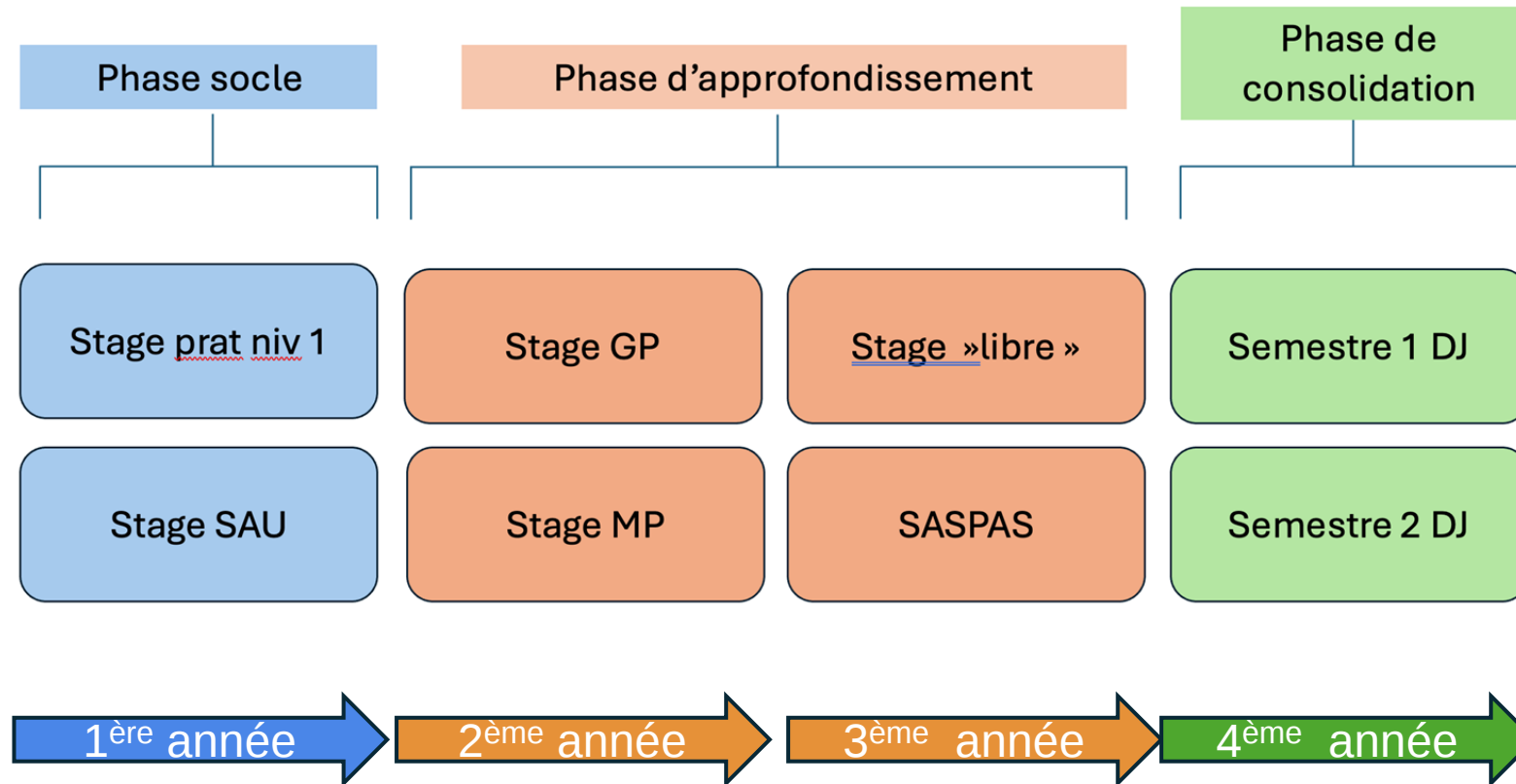
Dr Mélanie GERBAUX

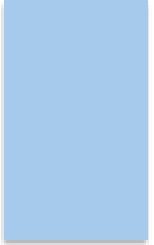
Dr Alain DUMONT

Département de médecine générale REIMS



DES de Médecine Générale



- 
- 1. Objectif de la 4A**
 - 2. Structuration de la 4A**
 - 3. Responsabilité**
 - 4. Facturation des actes**
 - 5. Rémunération**
 - 6. Enseignements 4A**
 - 7. Construction du terrain de stage (DJ/MSU/Structure)**
 - 8. Appariement Big Matching et Calendrier**

1. Objectif de la 4e année

Accompagnement

- Autonomie, situations complexes
- Renforcement des compétences
- Accompagnement sur l'activité libérale (gestion du cabinet, comptabilité, organisation)
- Accompagnement dans leur projet d'installation

Retour pédagogique

- Supervision si besoin
- Projet pédagogique, GEP
- Validation des compétences.

Installation

2. Structuration de la 4e année

Statut : Salarié du CHU mais thésé (report sur dérogation uniquement)
(Cf amendement du 6/11/2025)

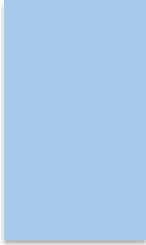
Temps de travail:

10 demi-journées : 8 en stage, 2 en formation universitaire

Organisation du temps :

- 4 jours en cabinet ambulatoire
- ou 3 jours en cabinet + 1 jour projet pro/structure.
- ou 4 jours en hospitalier (uniquement sur projet pro)

Durée : semestre de 6 mois, renouvelable



Activités :

- 20-25 actes/jour, consultation et visites
- 4ème journée dédiée au projet pro en activité hors soin possible
(CPTS/ PMI / CSAPA / consultation à l'hôpital...)
- Participation à la PDSA sur volontariat (régulation / effectation)

Encadrement:

- Régime spécifique d'**autonomie supervisée**
- Possibilité de joindre le MSU pour un avis
- Si pas le même lieu que MSU : max 15 minutes ou autre médecin sur place.

Supervision:

- Au quotidien : à la demande de l'interne ou du MSU, non systématique
- Supervision systématique régulière : situations complexes, coordination, gestion de l'entreprise médicale, projet pro, etc.

La PDSA

- Sur la base du volontariat
- Sous la supervision du MSU, ou d'un autre MSU joignable pendant toute la durée de l'activité
- Pas de présence sur place obligatoire du MSU
- Repos de garde obligatoire (minimum 11h)
 - Si fin de garde à 22h : DJ peut commencer son stage à partir de 9h le lendemain
 - Si garde jusqu'à minuit : DJ ne peut commencer qu'à partir de 11h
 - Ne peut pas enchaîner un samedi et dimanche de garde

Organisation :

- Possibilité de prendre 1 DJ à 1, 2 ou 3 MSU
- Plusieurs sites possibles
- Pas de déclaration « médecin traitant » par le DJ, mais le MSU peut le faire à son nom

La 4ème journée

La 4e journée permet au Docteur Junior de développer un **projet professionnel** en lien avec son futur mode d'exercice.

Plusieurs modalités peuvent être proposées selon les territoires :

- Activité clinique complémentaire (PMI, EHPAD, hôpital de proximité, CSAPA)

= activité de soins

⇒ À adressé à la fac

⇒ Faire une demande pour les DJ (si déjà agréer pour les autres phases)

Agrément en MG

- Coordination territoriale (CPTS, MSP, réseaux de soins),
- Actions de santé publique et de prévention.
- Initiation à la recherche ou à la pédagogie

Simple convention
avec UFR

3. Responsabilité

« Le docteur junior exerce ses fonctions par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève. »

En pratique :

- Le DJ contracte une RCP, le MSU à une RCP
- Jurisprudence
- Selon situation, mise en autonomie maîtrisée
- DJ qui n'aurait pas discuté de la situation avec MSU
≠ d'un MSU qui ne serait pas joignable
≠ pas de supervision.
- Vérifier que bien couvert au niveau de la RCP, et préciser l'activité de PAMSU

4. Facturation des actes

- DJ aura sa propre CPF

1/ Vérifier coordonnées sur la plateforme du conseil de l'ordre :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/>

- CPS automatiquement en tiers payant
- Part AMO : restera à l'assurance maladie (non reversé ni au DJ ni au MSU)
- Part AMC : payé au MSU

2/ S'inscrire au tableau spécial (dès la nomination DJ) avec une case thèse soutenue ou non

3/ CPF est décorrélé de l'inscription, procédure transmis avant l'été 2026 et préparation dès affectation (fin appariement). Delai production : 4 semaines

- Cas des tiers payant (maternité, invalidité, ALD, C2S) : pas de paiement MSU
- Plusieurs MSU = plusieurs CPS ?
- Interdiction de facturer les actes DJ avec une autre CPS = Fraude

Extrait de la plateforme de l'ordre des médecins

3ème cycle

Diplôme d'Études Spécialisées (DES)

Vous êtes en DES de *

Médecine générale

Universite *

Liste des universités

Suivez-vous une option

☐ Oui

☒ Non

Suivez-vous une FST

☐ Oui

☒ Non

Attestation d'inscription à l'université pour l'année en cours *

↑ Parcourir

Taille max: 15 Mo | Extensions: (jpg,jpeg,png,pdf)

Diplôme d'Etat français de docteur en médecine

☐ Obtenu

☐ Thèse non soutenue

5. Rémunération

Pour les DJ $\Rightarrow$ Versé par le CHU

- Salariat : 2 375 € bruts/mois
 - Prime d'autonomie supervisée 416€ bruts/ mois
 - Prime ZIP (selon zonage) : **1000€ bruts/mois** (pas cumul indem. forfait hébergement/ transport)
 - Prime d'activité: **500€ bruts** sur le semestre (si > 200 actes/mois) versé à l'issu du stage.
 - Forfait PDSA : 422,03€ bruts par garde soit **35 bruts/heure effecteur** et **régulation 50 euros bruts/heure** (formation obligatoire: par le 15 ou associations de médecins régulateurs).
- Soit **2791€ bruts/mois**

Pour les MSU

- **Part AMC récupérée par le MSU** (simulation environ 1200-1400€)
- **Indemnités compensation consultation exonérée:**
 - + 300€/mois si 50 à 63% patients exonérés
 - + 600€/mois si >63% patients exonérés
- **Indemnités pédagogiques** : 600€/mois/DJ
- **Indemnités zonage** : 800€ en ZIP/ZAC/QPV par mois/DJ
- **Indemnité PDSA** : 400€/mois les mois où le DJ à fait au moins 1 garde/mois.

présentation du RIAP

Plancher sécuritaire de 1200€ en cas d'absence prolongée >1 mois consécutif du DJ

Aide unique de l'ARS GE à l'aménagement du cabinet par MSU pour l'accueil d'un DJ sur facture :

- 2500€ si ZIP/ZAC/QPV
- 1500€ hors zonage

Facture à envoyer à ars-grandest-dos-aide-msu@ars.sante.fr

6. Les enseignements PhaCO

- Santé environnementale (e-learning)
- Santé numérique (e-learning)
- Séminaire installation
(Reims le 10/12/26 + 1 territorial en 05 ou 06/27)
- Séminaire maintien du sujet âgé à domicile
(Territoire 02 ou 03/27)
- Séminaire « santé et travail »
(Reims le 15/04/27)
- GEP en territoire
- 2 RSCA

7. Construction de votre terrain de stage

- **Françoise Jolly** : accompagnement **des MSU** et des terrains de stage :
identification, formation, agrément, recueil des fiches terrain/structure :
françoise.jolly@univ-reims.fr
- **Mélissa Martins**, GEminstal : Accompagnement des **internes** :
melissa.martins@univ-reims.fr
- **Validation par le Pr Aline HURTAUD** coordinatrice du DES
Coordination-médecine-générale@univ-reims.fr



Pour les MSU

- Se faire connaître auprès de Françoise Jolly : françoise.jolly@univ-reims.fr
- Adhésion **CNGE** : <https://cnge-adhesion.cnge.fr>
- Avoir fait à minima la formation pour l'agrément 3^e cycle : **Initiation à la maîtrise de stage**
- Faire la formation en **e-learning** (durée théorique 4h) www.agencedpc.fr
Code ANDPC : Formation MSU 11102600017
- Demander votre accès à la formation PAMSU-DJ du CNGE
La validation peut prendre plusieurs jours.
- Fiche descriptive du terrain de stage : pendant la formation (attention à bien enregistrer)
 - conditions pratiques du stage
 - particularités de votre exercice.
 - la description du bureau de consultation du DJ (photos ou vidéo si possible)/matériel
 - journées de stage, les horaires de consultations, le nombre de consultations et durée, la réalisation de visites à domicile, les temps planifiés de débriefing, les conditions de disponibilité du MSU.
- Dossier d'agrément pour l'accueil d'un Docteur Junior (= Phase de consolidation)

Pour les structures

- **CONVENTION (CPTS)**

=> Non disponible actuellement

=> Pourra être signé jusqu'octobre (vaut couverture assurantielle de l'étudiant mais pas pour du soins avec des paramédicaux).

françoise.jolly@univ-reims.fr

- **AGREMENT** : PMI, EHPAD, stage hospitalier, CSAPA... = activité de soins

⇒ Demande d'agrement à la faculté et à l'ARS

⇒ Faire demande pour DJ si agréer pour autres phases.

Pour la faculté :

françoise.jolly@univ-reims.fr

medecine.troisiemecycle@univ-reims.fr

Pour l'ARS:

Julie.pierlot@ars.sante.fr

8. L'appariement

Faire ses choix sur Siimop :

Si j'ai déjà décidé qui serait mon MSU/DJ

=> Stage fléché, pas de big matching (COP le 26/06) affectation rapide.

Si je n'ai pas encore de MSU / DJ défini : Big Matching



- le DJ classe les terrains de stage qui l'intéressent avec un nombre de cœurs selon ses préférences.
- Le MSU reçoit les vœux et les classe en fonction du profil de l'étudiant. (Classement de toutes candidature si <10 et mini classement de 10 si $nb > 10$)
- Affectation connue au maximum 29/09 (avant, si appariement terminé)
- Publication affectation sur le site PAPS Grand Est

Un aperçu de la plateforme Siimop

DJ : pour chaque terrain de stage, classement avec de 1 à 5 cœurs par terrain + documents à fournir (CV et lettre de motivation)

MSU : pour votre terrain de stage, ajoutez les descriptifs correspondants (fiche structure)

The screenshot displays a stage location card for 'PSY ADULTES ZVI-ZSE' at 'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE Jean Laplace' in 'REIMS'. The card includes a '6 Mois' duration icon and a heart rating system with 5 hearts, 4 of which are filled. Below the card is a text area labeled 'Mon texte de présentation' with the placeholder 'Présentez-vous en quelques mots'. At the bottom, a section titled 'Liste des documents fournis pour cette candidature' shows three documents: 'LettreMotivation', 'CV', and 'ContratFormation', each with a checkmark and a date of 'Jun 7, 2020'. A red circle with the number '2' highlights the document list, and a red circle with the number '3' highlights the 'Télécharger un document supplémentaire' button.

The screenshot shows a form for adding a stage description. It includes fields for 'Libellé de l'établissement' (filled with 'CHU DE LA MARTINIQUE'), 'Nom du maître de stage' (filled with 'JEANNE DUBOIS'), 'Spécialité d'agrément' (filled with 'RHUMATOLOGIE'), and 'Numéro de terrain de stage' (filled with 'adj_terrain_382'). There is an 'Option' field with 'Pas d'option' selected. A large 'Description' text area is highlighted with a red box and a red arrow. Below it is a 'Mettre à jour' button. At the bottom, a section for 'Fichier descriptif' shows a message 'Aucun fichier descriptif n'a été téléchargé' with a red arrow pointing to a 'Télécharger un fichier descriptif' button. A red circle with the number '2' highlights this download button.

Un aperçu de la plateforme Siimop

DJ : un classement avec de 1 à 5 cœurs des terrains de stage

Si affecté dès la première vague :

1. Le poste attribué apparaît.
2. L'interne sort du dispositif en ligne.

Si non affecté après la première vague :

1. Un message l'invite à participer à la **deuxième vague**
2. Candidature à nouveau sur une liste de postes disponibles.

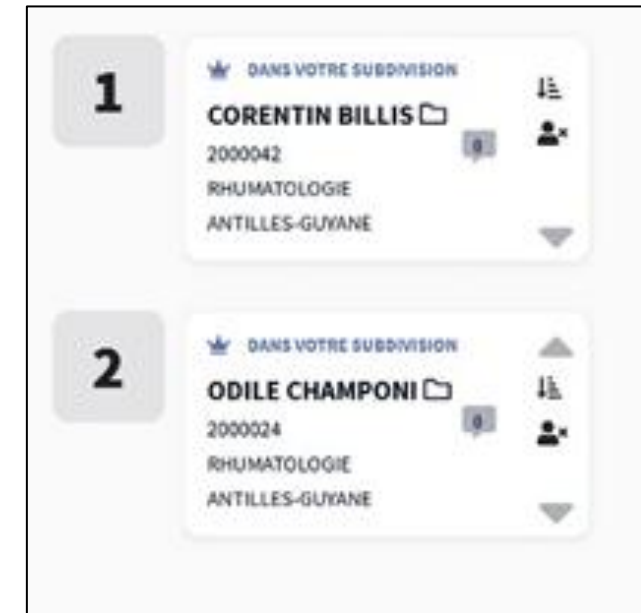
Si non affecté après la deuxième vague :

1. Un message l'invite à participer à la **troisième vague**
2. Candidature à nouveau sur une liste de postes disponibles.

Si non affecté après la troisième vague :

Le dernier tour se fait **en présentiel** avec les terrains de stage restants.

MSU : un classement des vœux reçus



Rappel du calendrier Siimop

 1 ^{er} – 31 août	 Dépôt des dossiers des DJ sur Siimop Agrément	
 1 ^{er} septembre	 Début des appariements	
 1 ^{er} – 9 septembre	 Premier tour d'appariement sur Siimop Agrément	TOUR 1
 1 ^{er} – 4 septembre	 Premier tour choix des étudiants	TOUR 1
 5 – 8 septembre	 Premier tour choix des MSU	TOUR 1
 9 septembre	 Résultat du premier tour	TOUR 1
 10 – 16 septembre	 Deuxième tour d'appariement sur Siimop Agrément	TOUR 2
 10 – 12 septembre	 Second tour choix des étudiants	TOUR 2
 13 – 15 septembre	 Second tour choix des MSU	TOUR 2
 16 septembre	 Résultat du second tour	TOUR 2
 17 – 23 septembre	 Troisième tour d'appariement sur Siimop Agrément	TOUR 3
 17 – 19 septembre	 Troisième tour choix des étudiants	TOUR 3
 20 – 22 septembre	 Troisième tour choix des MSU	TOUR 3
 23 septembre	 Résultat du troisième tour	TOUR 3
 24 – 30 septembre	 Quatrième tour en présentiel	TOUR 4
 2 novembre	 Début des stages DJ	

Pièces à joindre au dossier Siimop

MSU : fichier descriptif du terrain de stage

DJ :

- CV: identité / informations professionnelles
- Lettre de motivation pour chaque terrain

Calendrier

I
N
T
E
R
N
E
S

Mi juin : dossier terminé si stage fléché

Juin : inscription/vérification coordonnées (site de l'Ordre des Médecins)

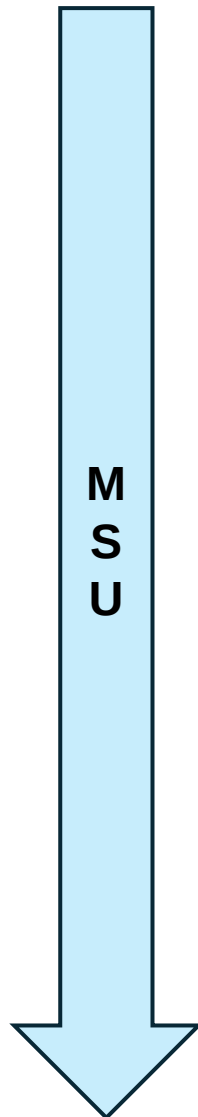
Juillet : Préparer son dossier Siimop (identifiants, lettre de motivation, CV)

Août : Dépôt du dossier Siimop

Septembre

- **1er–4 sept. : 1er tour (Siimop)**
- **10–12 sept. : 2e tour (Siimop)**
- **17–19 sept. : 3e tour (Siimop)**
- **24–30 sept. : Dernier tour (présentiel)**

Novembre : 2 nov. : Début du stage



Fin juin : dernières demandes d'agrément DJ

Juillet : Préparer son dossier Siimop (identifiants, fiche structure) si stage non fléché

Août : Dépôt du dossier Siimop

Septembre :

- **5–8 sept. : 1er tour (Siimop)**
- **13–15 sept. : 2e tour (Siimop)**
- **20–22 sept. : 3e tour (Siimop)**
- **24–30 sept. : Dernier tour (présentiel)**

Novembre :

2 nov. : Début du stage

Des questions?

Le DMG à un stand pour
répondre aux cas particuliers



Cartographie

Dr Claude BRONNER, URPS ML Grand Est

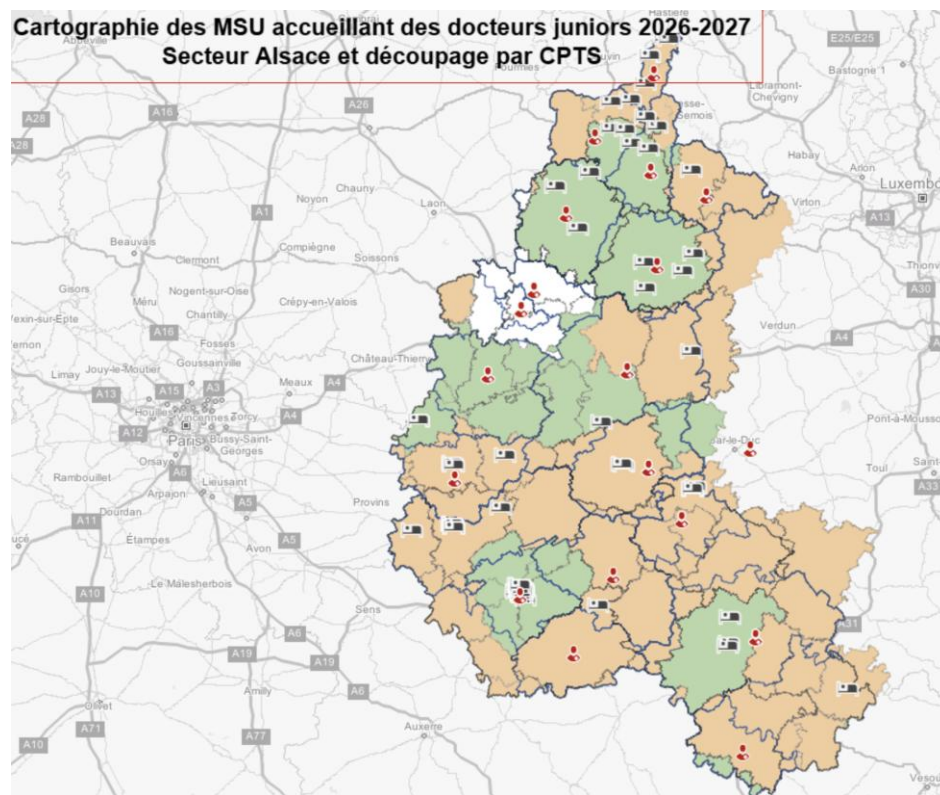
Pour accéder à la cartographie

Site URPS ML Grand Est / rubrique « [DOCTEURS JUNIORS EN MG : DÉCOUVRIR LE DISPOSITIF](#) »

Cartographie des terrains de stage

La cartographie actualisée sera mise à disposition à l'issue de la commission d'agrément et de la commission d'ouverture des portes.

- **19 juin** : Commission d'agrément
- **A partir du 26 juin** : Commission d'ouverture des postes



Pour suivre toute l'actualité sur ce sujet et tant d'autres : newsletter URPS ML Grand Est :

Cliquer ici





Découverte des territoires

Dr Claude BRONNER, URPS ML Grand Est

Julien FAVRIEL, Coordonnateur CLS Ardenne-
Métropole

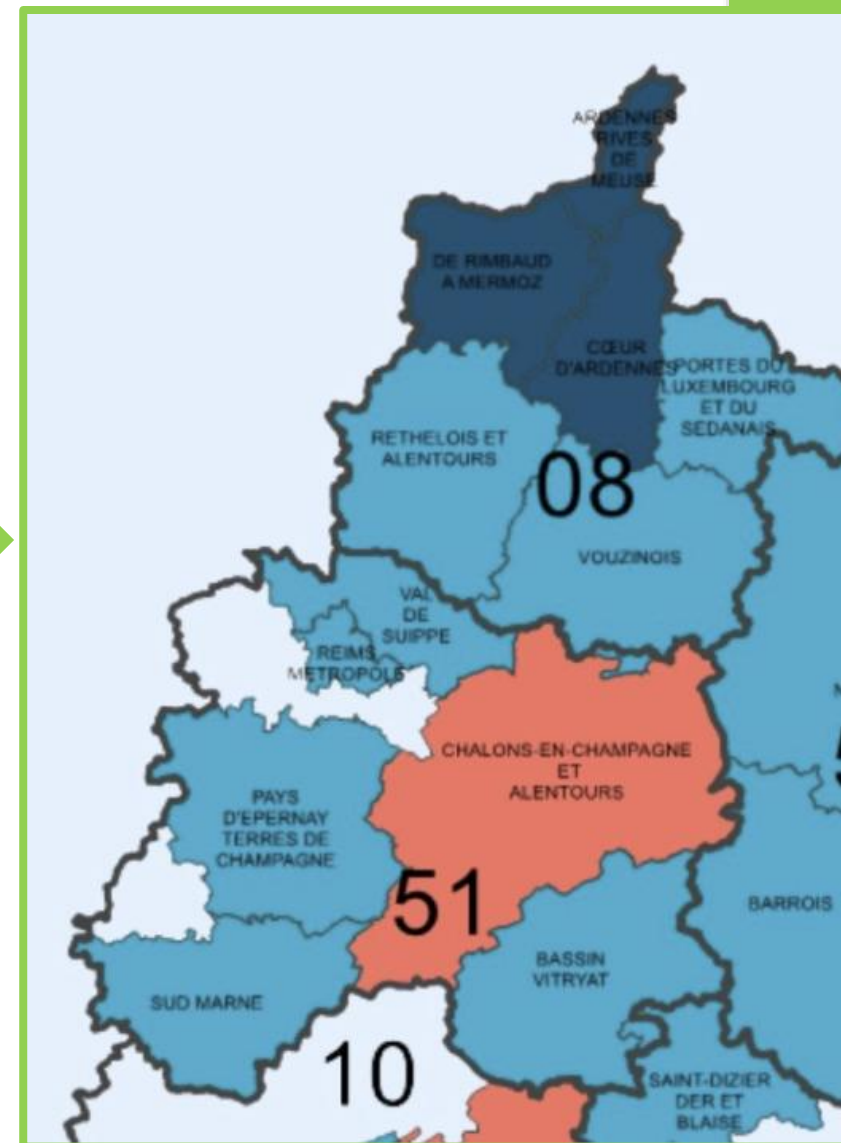
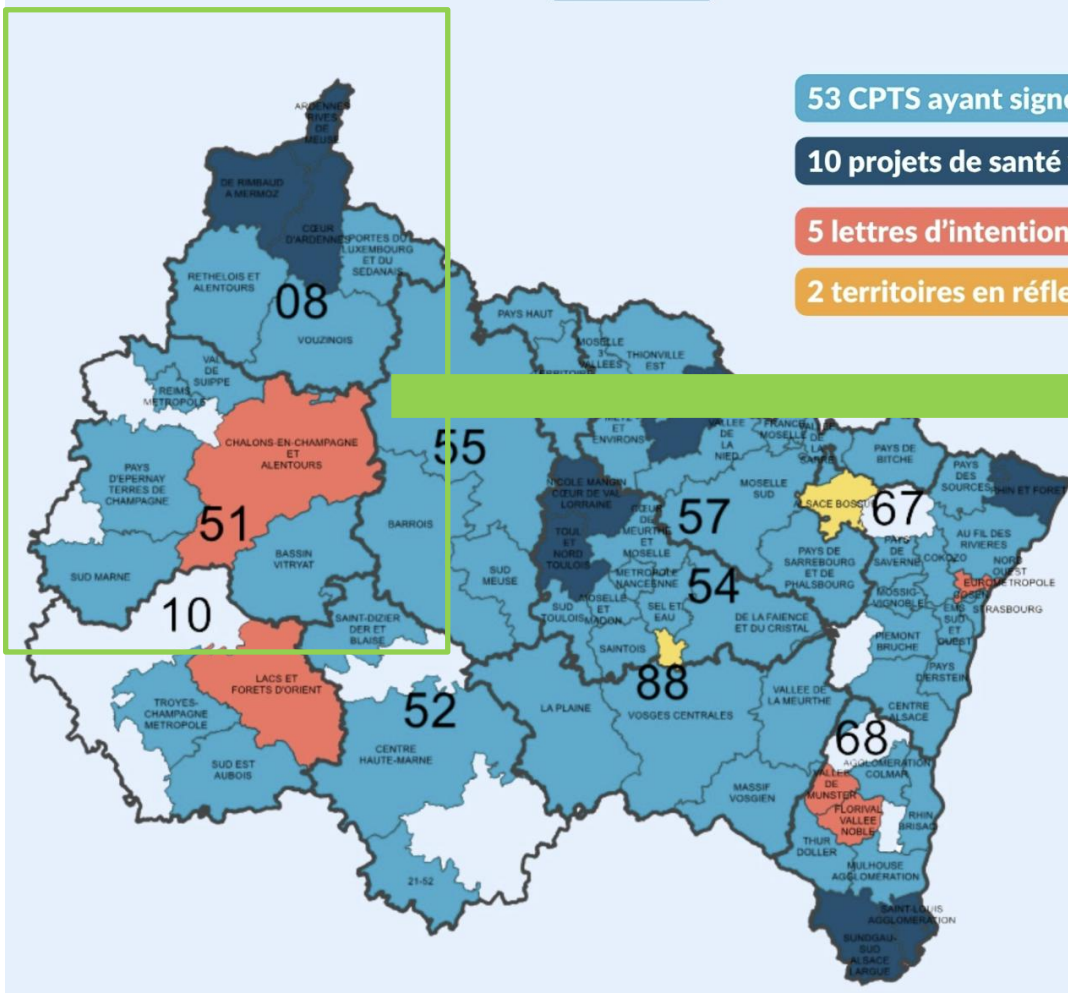
Les CPTS en Grand Est

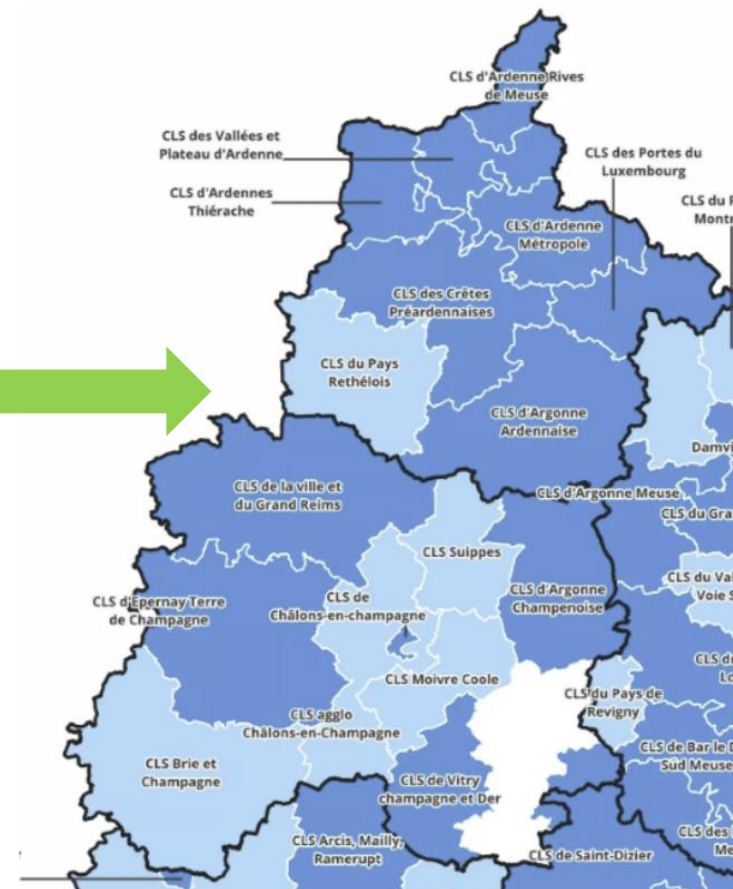
53 CPTS ayant signé l'ACI

10 projets de santé validés

5 lettres d'intentions validées

2 territoires en réflexion





Source : ARS Grand Est, DCRIT - octobre 2025
Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES - novembre 2025



Mélanie COMBLET

07.86.96.46.23

cls@ardennerivesdemeuse.com



Loïc HUSSON

06.27.71.38.44

loic.husson@ardennesthierache.fr



Isabelle NICARD

06.81.77.76.29

isabelle.nicard@lescretes.fr



Quentin OGET

03.52.10.01.00

cohesion@cc-paysrethelois.fr



Aurélie LEMERET

03.24.54.59.12

aurelie.lemeret@ccvpa.fr



Julien FAVRIEL

06.49.73.66.97

julien.favriel@ardenne-metropole.fr



Stéphanie THOMAS

06.19.99.94.56

stephanie.thomas@portesduluxembourg.fr



Romane QUIL

03.24.30.23.94

r.quil@argonne-ardennaise.fr

L'EQUIPE DES COORDO CLS SUR LE 08



Merci de votre attention

**Bonne découverte des
territoires !**